

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 28 février 2002 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement

NOR : *EQUP0210042A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;

Sur la proposition du directeur du personnel, des services et de la modernisation,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est modifié ainsi qu'il suit :

Membres suppléants

M. Cabioch (Jean-François), directeur départemental de l'équipement de la Sarthe, est remplacé par M. Alexis (Serge), directeur régional de l'environnement Rhône-Alpes.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement est modifié ainsi qu'il suit :

Membres suppléants

M. Pauc (Jean-Claude), directeur du centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée, est remplacé par M. Cadre (Gérard), directeur du centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 28 février 2002.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché :
*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,*
P. Berg